



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 avril 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

Session d'organisation

13 mai 2002

Session de fond

10 juin-5 juillet 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'efficacité du fonctionnement

administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

État d'avancement du rapport du Secrétaire général sur les différentes méthodes de correction du déséquilibre géographique constaté dans le recrutement des consultants

Note du Secrétaire général**

1. Comme suite à l'examen du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « L'emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies » (JIU/REP/2002/2, contenu dans le document A/55/59), le Comité du programme et de la coordination (CPC) a prié le Secrétaire général d'étudier différentes méthodes auxquelles on pourrait avoir recours pour corriger le déséquilibre géographique constaté dans le recrutement des consultants, et de lui faire rapport sur des solutions praticables de façon à permettre aux États Membres d'être bien informés pour faire un choix entre plusieurs solutions à sa quarante-deuxième session (voir A/56/16, par. 454).

2. Du fait de cette même préoccupation, le Secrétaire général s'était déjà engagé à faire un effort pour limiter le nombre des consultants originaires d'un même État Membre au sein d'un département ou bureau ou dans un groupe professionnel (voir A/54/164, par. 15).

3. Comme point de départ de cette nouvelle étude, le Secrétariat a pris note des remarques importantes que le CCI a faites dans son rapport sur l'emploi de

* E/AC.51/2002/1.

** Le présent document est soumis tardivement aux services de conférence sans la note explicative demandée en application du paragraphe 8 de la section B de la résolution 53/208 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé qu'« en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seraient indiquées dans une note explicative figurant dans le document ».



consultants. Dans ce rapport, le CCI a déclaré qu'il serait difficile d'étendre et d'appliquer aux consultants le système des fourchettes optimales utilisé pour les fonctionnaires, car cette méthode supposait l'existence d'un noyau stable de fonctionnaires, et il n'existait pas de noyau stable de consultants (voir JIU/REP/2000/2, par. 79). Le recours à un système de contingents nationaux distinct pour les consultants poserait les mêmes difficultés pour les mêmes raisons. Le CCI a donc proposé une méthode consistant à indexer la répartition géographique des consultants en prenant pour référence le système des fourchettes optimales qui s'applique aux postes d'administrateur. Pour faire avancer le débat sur cette question, la présente note propose une méthode possible de ce type pour examen par les États Membres.

4. Le système de fourchettes optimales établi pour les fonctionnaires est le seul ensemble existant de normes de représentation géographique approuvé par l'Assemblée générale. Il s'agit d'une formule mathématique qui, à partir d'un chiffre de base, permet de calculer un point médian et une fourchette optimale en faisant la somme des facteurs « qualité de Membre », « population » et « contribution » pour chaque État Membre. Pour adopter un autre système, il faudrait dégager un nouveau consensus politique.

5. Pour montrer comment le système de fourchettes optimales utilisé actuellement pour les fonctionnaires pourrait s'appliquer aux consultants et aux vacataires, l'annexe I compare par État Membre les valeurs pondérées du pourcentage de consultants recrutés et d'honoraires versés en 2000 et les pourcentages pondérés comparables au point médian de la fourchette optimale¹. La comparaison s'appuie sur les données relatives aux consultants pour 2000 et les points médians calculés en février 2002 à partir du nouveau barème des contributions pour les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique. Bien que le tableau ait été établi en fonction de paramètres qui restent perfectibles, il démontre une certaine corrélation entre le nombre de consultants recrutés et le montant des honoraires versés et la situation des États Membres du point de vue de la représentation géographique.

6. Lorsque le pourcentage pondéré des personnes et des honoraires correspondant à un pays donné pour les consultants recrutés en 2000 est comparé au point médian applicable au même pays, on obtient un résultat quelque peu inattendu concernant la représentation des consultants. Les États Membres pour lesquels le pourcentage de consultants recrutés en 2000 est en étroite corrélation avec celui qui leur revient en application du système des fourchettes optimales sont classés dans la colonne 1 de l'annexe II. Ceux qui ont fourni moins de consultants que ne l'y autorisait leur pourcentage au point médian figurent dans la colonne 2 de la même annexe. Il conviendrait d'engager davantage de nationaux de ce groupe de pays, à un coût plus élevé, pour corriger le déséquilibre constaté. Enfin, plusieurs États Membres ont fourni plus de consultants que ne l'autorisait leur pourcentage au point médian; ils figurent dans la colonne 3 de l'annexe II. Des mesures devraient être prises pour réduire le nombre et le coût des nationaux de ce groupe de pays recrutés comme consultants afin de corriger le déséquilibre constaté.

7. L'annexe III (qui indique les points médians calculés en février 2002) fournit la même comparaison pour l'année 2000 par catégorie de pays (pays en développement, pays développés et pays en transition) et selon que les pays fournissent des consultants et des vacataires ou non². Quelque 41 États Membres

(soit 21,7 % du total) n'ont pas fourni de consultants ou de vacataires au Secrétariat en 2000. Comme le montre l'annexe III, chaque groupe de pays par type d'économie remplit à plus de 82 % « l'objectif de représentation ».

8. Afin de pouvoir évaluer toutes les conséquences que pourrait avoir le recours à un système de contingents géographiques pour le recrutement de consultants, le Secrétaire général devrait faire réaliser une étude approfondie portant sur plusieurs années visant à concevoir et mettre en place un sous-système de contrôle qui permettrait de suivre en permanence non seulement la nationalité des consultants recrutés mais aussi la nationalité des candidats présélectionnés qui n'ont pas été engagés. En suivant l'évolution des données sur les candidats disponibles, non recrutés, sur plusieurs années, il serait alors possible d'établir s'il existe ou non des possibilités réelles de modifier la répartition géographique actuelle et de vérifier, le cas échéant, quelles en seraient les implications financières. Il convient de signaler que le système intégré de gestion, dans sa version actuelle, ne permet pas de suivre la trajectoire des candidats présélectionnés pour des services de consultation qui, bien que disponibles, n'ont pas été recrutés. Si cette étude est autorisée, le Secrétaire général proposera de calculer les incidences financières, de suivre le processus d'approbation des fonds et de rendre compte des résultats obtenus à une session qui se tiendra trois ans après le début de l'étude.

9. Dans l'intervalle, il paraît sage de ne rien entreprendre avant d'avoir reçu des directives de l'Assemblée générale sur la question des normes applicables. Sans normes établies, il est en effet impossible de se prononcer sur l'équilibre, et partant, sur le déséquilibre, de la répartition par nationalité des consultants et des vacataires.

10. En outre, le Comité du programme et de la coordination souhaitera peut-être examiner les incidences générales de la répartition des consultants par nationalité. En 2000, dernière année pour laquelle on dispose de données sur les consultants et les vacataires, un petit peu moins de 42 millions de dollars avaient été alloués à cette rubrique. Pendant la même période, les dépenses des Nations Unies se sont élevées au total à plus de 10 milliards de dollars. Ainsi, l'Organisation n'a consacré que 0,42 % environ des ressources disponibles en 2000 au recrutement de consultants et de vacataires.

11. Pendant la même période, comme les années précédentes, c'est à l'échelle des effectifs que s'est le mieux concrétisée la notion de représentation géographique équitable, ce poste recueillant l'essentiel des ressources de l'Organisation. À quelques exceptions près, la représentation géographique générale du personnel a respecté les objectifs fixés pour une répartition géographique équitable. Pour la quasi-totalité des pays où des mesures sont nécessaires pour corriger la sous- ou la surreprésentation, le nombre de nominations ou de cessations de fonctions nécessaires pour atteindre une correspondance parfaite avec les objectifs est négligeable.

Annexe I

**Comparaison, sur la base de pourcentages pondérés,
entre les données relatives aux consultants
et les points médians calculés aux fins de la représentation
géographique, pour tous les États Membres
dont des ressortissants ont été recrutés en 2000**

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Afghanistan*	0,00	0,00	0,00	0,23	(0,23)
Afrique du Sud	0,87	1,05	0,97	0,47	0,50
Albanie	0,40	0,07	0,22	0,22	0,00
Algérie	0,27	0,21	0,24	0,28	(0,04)
Allemagne	1,98	1,93	1,95	5,70	(3,74)
Andorre*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Angola*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Antigua-et-Barbuda	0,07	0,25	0,17	0,21	(0,04)
Arabie saoudite	0,12	0,03	0,07	0,54	(0,46)
Argentine	2,23	1,48	1,81	0,88	0,93
Arménie*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Australie	2,28	1,69	1,96	1,13	0,83
Autriche	1,01	0,88	0,94	0,74	0,20
Azerbaïdjan	0,02	0,01	0,02	0,22	(0,20)
Bahamas	0,02	0,02	0,02	0,22	(0,20)
Bahreïn*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Bangladesh	0,49	0,74	0,63	0,33	0,30
Barbade	0,12	0,20	0,16	0,22	(0,05)
Bélarus	0,10	0,05	0,07	0,23	(0,16)
Belgique	0,82	1,13	0,99	0,85	0,14
Belize*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Bénin	0,10	0,06	0,08	0,22	(0,14)
Bhoutan*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Bolivie	0,25	0,39	0,33	0,22	(0,10)
Bosnie-Herzégovine	0,72	0,34	0,51	0,22	0,29
Botswana	0,02	0,01	0,02	0,22	(0,20)
Brésil	1,26	1,13	1,19	1,50	(0,31)
Brunei Darussalam*	0,00	0,00	0,00	0,23	(0,23)

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Bulgarie	0,17	0,24	0,21	0,23	(0,02)
Burkina Faso	0,25	0,17	0,20	0,22	(0,02)
Burundi	0,20	0,17	0,18	0,22	(0,04)
Cambodge	0,05	0,01	0,03	0,22	(0,20)
Cameroun	0,96	1,01	0,99	0,23	0,76
Canada	3,39	6,84	5,28	1,66	3,63
Cap-Vert*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Chili	4,45	2,30	3,27	0,33	2,94
Chine	1,14	1,54	1,36	2,12	(0,76)
Chypres	0,07	0,11	0,09	0,23	(0,14)
Colombie	1,14	1,36	1,26	0,34	0,92
Comores*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Congo	0,12	0,26	0,20	0,21	(0,01)
Costa Rica	0,25	0,16	0,20	0,23	(0,03)
Côte d'Ivoire	0,35	0,37	0,36	0,23	0,13
Croatie	0,74	0,55	0,64	0,24	0,40
Cuba	0,17	0,07	0,12	0,24	(0,12)
Danemark	0,59	0,24	0,40	0,63	(0,23)
Djibouti	0,15	0,05	0,10	0,21	(0,12)
Dominique*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Égypte	1,48	1,22	1,34	0,31	1,03
El Salvador	0,10	0,10	0,10	0,23	(0,13)
Émirats arabes unis*	0,00	0,00	0,00	0,33	(0,33)
Équateur	0,30	0,16	0,22	0,24	(0,02)
Érythrée*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Espagne	1,01	0,68	0,83	1,64	(0,81)
Estonie	0,07	0,03	0,05	0,22	(0,17)
États-Unis d'Amérique	11,55	13,98	12,89	12,55	0,34
Éthiopie	7,59	4,45	5,86	0,27	5,60
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,12	0,04	0,08	0,22	(0,14)
Fédération de Russie	1,43	2,02	1,76	0,99	0,76
Fidji	0,27	0,16	0,21	0,21	0,00
Finlande	0,64	1,64	1,19	0,51	0,69
France	5,32	6,20	5,80	3,84	1,96

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Gabon	0,05	0,03	0,04	0,22	(0,18)
Gambie	0,20	0,17	0,18	0,21	(0,03)
Géorgie	0,02	0,02	0,02	0,22	(0,20)
Ghana	0,67	0,93	0,81	0,23	0,58
Grèce	0,22	0,26	0,24	0,52	(0,28)
Grenade*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Guatemala	0,27	0,13	0,19	0,24	(0,04)
Guinée	0,15	0,09	0,12	0,22	(0,10)
Guinée équatoriale*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Guinée-Bissau*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Guyana	0,07	0,14	0,11	0,21	(0,10)
Haïti	0,07	0,08	0,08	0,22	(0,14)
Honduras	0,02	0,03	0,03	0,22	(0,19)
Hongrie	0,27	0,18	0,22	0,29	(0,06)
Îles Marshall*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Îles Salomon	0,05	0,00	0,02	0,21	(0,19)
Inde	2,33	3,11	2,76	1,23	1,52
Indonésie	0,47	0,40	0,43	0,50	(0,07)
Iran (République islamique d')	0,30	0,40	0,35	0,39	(0,04)
Iraq	0,12	0,14	0,13	0,29	(0,16)
Irlande	0,89	1,05	0,98	0,38	0,60
Islande	0,10	0,12	0,11	0,23	(0,12)
Israël	0,27	0,50	0,40	0,45	(0,05)
Italie	1,43	2,20	1,86	3,07	(1,21)
Jamahiriya arabe libyenne*	0,00	0,00	0,00	0,25	(0,25)
Jamaïque	0,15	0,29	0,23	0,22	0,01
Japon	0,52	0,61	0,57	11,14	(10,57)
Jordanie	0,52	0,45	0,48	0,22	0,26
Kazakhstan	0,05	0,06	0,05	0,24	(0,19)
Kenya	2,10	2,09	2,09	0,24	1,85
Kirghizistan	0,02	0,00	0,01	0,22	(0,20)
Kiribati*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Koweït	0,02	0,01	0,02	0,29	(0,28)
Lesotho*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Lettonie*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Liban	1,68	0,81	1,20	0,22	0,98
Libéria	0,17	0,28	0,23	0,21	0,02
Liechtenstein*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Lituanie*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Luxembourg*	0,00	0,00	0,00	0,26	(0,26)
Madagascar*	0,00	0,00	0,00	0,23	(0,23)
Malaisie	0,54	0,43	0,48	0,36	0,12
Malawi	0,07	0,03	0,05	0,22	(0,17)
Maldives	0,02	0,02	0,02	0,21	(0,19)
Mali	0,22	0,11	0,16	0,22	(0,06)
Malte	0,07	0,04	0,05	0,22	(0,17)
Maroc	0,40	0,48	0,44	0,26	0,18
Maurice	0,10	0,04	0,07	0,22	(0,15)
Mauritanie	0,20	0,13	0,16	0,21	(0,06)
Mexique	0,74	0,74	0,74	0,89	(0,16)
Micronésie (États fédérés de)	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Monaco*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Mongolie	0,07	0,02	0,04	0,21	(0,17)
Mozambique	0,07	0,24	0,16	0,23	(0,06)
Myanmar	0,17	0,05	0,10	0,26	(0,15)
Namibie	0,05	0,25	0,16	0,22	(0,06)
Nauru*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Népal	0,42	0,13	0,26	0,23	0,03
Nicaragua	0,07	0,10	0,09	0,22	(0,13)
Niger	0,10	0,17	0,14	0,22	(0,08)
Nigéria	0,67	0,53	0,59	0,34	0,26
Norvège	0,89	0,87	0,88	0,57	0,31
Nouvelle-Zélande	0,57	0,56	0,56	0,35	0,22
Oman*	0,00	0,00	0,00	0,25	(0,25)
Ouganda	0,52	0,53	0,52	0,23	0,29
Ouzbékistan	0,05	0,01	0,03	0,24	(0,21)
Pakistan	0,40	0,47	0,44	0,36	0,08
Palaos*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Panama	0,02	0,01	0,02	0,22	(0,21)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,02	0,00	0,01	0,22	(0,21)
Paraguay	0,10	0,00	0,04	0,23	(0,18)
Pays-Bas	1,53	1,55	1,54	1,19	0,35
Pérou	0,79	1,34	1,09	0,30	0,80
Philippines	1,34	1,21	1,27	0,33	0,94
Pologne	0,25	0,14	0,19	0,42	(0,23)
Portugal	0,17	0,14	0,15	0,48	(0,32)
Qatar*	0,00	0,00	0,00	0,23	(0,23)
République arabe syrienne	0,37	0,24	0,30	0,27	0,03
République centrafricaine*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
République de Corée	0,37	0,26	0,31	1,28	(0,97)
République de Moldova	0,02	0,05	0,04	0,22	(0,18)
République démocratique du Congo	0,12	0,13	0,13	0,26	(0,13)
République démocratique populaire lao	0,10	0,03	0,06	0,22	(0,16)
République dominicaine	0,10	0,09	0,10	0,23	(0,14)
République populaire démocratique de Corée	0,00	0,00	0,00	0,24	(0,24)
République tchèque	0,15	0,22	0,19	0,31	(0,12)
République-Unie de Tanzanie	0,57	0,71	0,65	0,24	0,40
Roumanie	0,25	0,14	0,19	0,26	(0,07)
Royaume-Uni	7,74	8,25	8,02	3,33	4,69
Rwanda	0,35	0,27	0,30	0,22	0,08
Sainte-Lucie*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Saint-Kitts-et-Nevis*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Saint-Marin*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Saint-Vincent-et-les Grenadines*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Samoa	0,10	0,02	0,06	0,21	(0,15)
Sao Tomé-et-Principe*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Sénégal	0,74	0,84	0,80	0,22	0,58
Seychelles	0,02	0,01	0,02	0,21	(0,19)
Sierra Leone	0,32	0,10	0,20	0,22	(0,02)
Singapour	0,17	0,17	0,17	0,43	(0,26)
Slovaquie	0,12	0,09	0,11	0,24	(0,13)
Slovénie	0,10	0,03	0,06	0,26	(0,19)

<i>Pays</i>	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)**</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>
	<i>Pourcentage du nombre total de personnes</i>	<i>Pourcentage du montant total des honoraires</i>	<i>Pourcentage de la moyenne pondérée a) et b)</i>	<i>Pourcentage du total des points médians (février 2002)</i>	<i>e) = c)-d)</i>
Somalie	0,02	0,02	0,02	0,22	(0,20)
Soudan	0,32	0,14	0,22	0,24	(0,02)
Sri Lanka	0,52	0,25	0,37	0,24	0,14
Suède	1,04	1,52	1,30	0,79	0,51
Suriname	0,05	0,02	0,04	0,21	(0,18)
Swaziland*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Tadjikistan	0,05	0,01	0,03	0,22	(0,19)
Tchad	0,10	0,06	0,08	0,22	(0,14)
Thaïlande	1,29	0,56	0,89	0,40	0,48
Togo	0,10	0,05	0,07	0,22	(0,14)
Tonga	0,05	0,03	0,04	0,21	(0,17)
Trinité-et-Tobago	0,17	0,23	0,20	0,22	(0,02)
Tunisie	0,27	0,17	0,21	0,24	(0,02)
Turkménistan*	0,00	0,00	0,00	0,22	(0,22)
Turquie	0,10	0,32	0,22	0,51	(0,29)
Tuvalu*	0,00	0,00	0,00	0,21	(0,21)
Ukraine	0,17	0,17	0,17	0,28	(0,11)
Uruguay	0,54	0,50	0,52	0,26	0,26
Vanuatu	0,07	0,01	0,04	0,21	(0,17)
Venezuela	0,42	0,39	0,40	0,35	0,06
Viet Nam	0,30	0,12	0,20	0,28	(0,08)
Yémen	0,15	0,07	0,11	0,23	(0,12)
Yougoslavie	0,77	0,29	0,51	0,23	0,27
Zambie	0,25	0,24	0,24	0,22	0,02
Zimbabwe	0,37	0,39	0,38	0,23	0,16
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00

* États Membres (41) dont aucun ressortissant n'a été recruté comme consultant ou vacataire en 2000.

** (c) = (a x 45/100) + (b x 55/100).

Annexe II

Données de l'annexe I classées dans trois catégories :
États Membres dont la représentation est identique
ou pratiquement identique à la norme établie (colonne 1)
États Membres dont la représentation est supérieure
à la norme établie (colonne 2)
États Membres dont la représentation est inférieure
à la norme établie (colonne 3)

<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	
<i>Dans la fourchette</i>	<i>Surreprésentés</i>	<i>Sous-représentés</i>	
Albanie	Argentine	Afghanistan*	Liechtenstein*
Algérie	Australie	Andorre*	Lituanie*
Antigua-et-Barbuda	Autriche	Angola*	Luxembourg*
Barbade	Bangladesh	Arménie*	Madagascar*
Bolivie	Belgique	Azerbaïdjan	Malawi
Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Bahamas	Maldives
Burkina Faso	Cameroun	Bahreïn*	Malte
Burundi	Canada	Bélarus	Îles Marshall*
Congo	Chili	Belize*	Maurice
Costa Rica	Colombie	Bénin	Mexique
Équateur	Côte d'Ivoire	Bhoutan*	Micronésie*
Fidji	Croatie	Botswana	Monaco*
Gambie	Égypte	Brésil	Mongolie
Guatemala	Éthiopie	Brunéi Darussalam*	Myanmar
Guinée	Finlande	Cambodge	Nauru*
Guyana	France	Cap Vert*	Nicaragua
Hongrie	Ghana	République centrafricaine*	Oman*
Indonésie	Inde	Tchad	Palaos*
Iran	Irlande	Chine	Panama
Israël	Jordanie	Comores*	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Jamaïque	Kenya	Cuba	Paraguay
Libéria	Liban	Chypre	Pologne
Mali	Malaisie	République tchèque	Portugal

<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	
<i>Dans la fourchette</i>	<i>Surreprésentés</i>	<i>Sous-représentés</i>	
Mauritanie	Maroc	République populaire démocratique de Corée*	Qatar*
Mozambique	Pays-Bas	République démocratique du Congo	République de Corée
Namibie	Nouvelle-Zélande	Danemark	République de Moldova
Népal	Nigéria	Djibouti	Saint-Kitts-et-Nevis*
Niger	Norvège	Dominique*	Sainte Lucie*
Pakistan	Pérou	République dominicaine	Saint-Vincent-et-les Grenadines*
Roumanie	Philippines	El Salvador	Sao Tomé-et-Principe*
Rwanda	Fédération de Russie	Guinée équatoriale*	Samoa
Sierra Leone	Sénégal	Érythrée*	Saint Marin*
Soudan	Afrique du Sud	Estonie	Arabie saoudite
République arabe syrienne	Sri Lanka	Gabon	Seychelles
Trinité-et-Tobago	Suède	Géorgie	Singapour
Tunisie	Thaïlande	Allemagne	Slovaquie
Venezuela	Ouganda	Grèce	Slovénie
Viet Nam	Royaume-Uni	Grenade*	Îles Salomon
Zambie	États-Unis d'Amérique	Guinée-Bissau*	Somalie
	Uruguay	Haïti	Espagne
	République-Unie de Tanzanie	Honduras	Suriname
	Yougoslavie	Islande	Swaziland*
	Zimbabwe	Iraq	Tadjikistan
		Italie	Ex-République yougoslave de Macédoine
		Japon	Togo
		Kazakhstan	Tonga
		Kiribati*	Turquie
		Koweït	Turkménistan*
		Kirghizistan	Tuvalu*
		République démocratique populaire lao	Ukraine

<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>Dans la fourchette</i>	<i>Surreprésentés</i>	<i>Sous-représentés</i>
	Lettonie*	Émirats arabes unis*
	Lesotho*	Ouzbékistan
	Jamahiriya arabe libyenne*	Vanuatu
		Yémen

* États Membres (41) dont aucun ressortissant n'a été recruté comme consultant ou vacataire en 2000.

Notes :

« Dans la fourchette » : États Membres pour lesquels l'écart entre le point médian et la norme établie se situe entre -0,1 et 0,1 point de pourcentage.

« Sureprésentés » : États Membres pour lesquels l'écart entre le point médian et la norme établie dépasse 0,1 point de pourcentage.

« Sous-représentés » : États Membres pour lesquels l'écart entre le point médian et la norme établie dépasse -0,1 point de pourcentage.

Annexe III

**Tableau comparatif de la représentation des États Membres
pour le recrutement de consultants, par type d'économie
(points médians calculés en février 2002)**

	<i>États Membres ayant fourni des consultants</i>		<i>États Membres n'ayant pas fourni de consultants</i>	
	<i>Totaux des points médians</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Totaux des points médians</i>	<i>pourcentage</i>
Économies en développement	1 390,29	97,8	30,0	2,1
Économies développées	903,76	82,6	191,1	17,4
Économies en transition	166,95	87,6	23,67	12,4

Notes

- ¹ L'annexe I a été établie à partir des données contenues dans le rapport du Secrétaire général, en date du 26 février 2002, sur les consultants et les vacataires pour 2000 (A/56/834). Pour pouvoir comparer de manière efficace et fiable le nombre de consultants et de vacataires recrutés et les honoraires versés au regard du système des fourchettes optimales, des valeurs de référence ont dû être établies pour les personnes, les honoraires et les points médians. Ces valeurs de référence ont été calculées sur une base 100 en exprimant chaque élément sous forme de pourcentage par rapport à la somme des composantes (100) de chaque élément. Une moyenne pondérée a été calculée en ajoutant les pourcentages de personnes et d'honoraires et en appliquant un coefficient de pondération de 55 % pour les honoraires et de 45 % pour les personnes attribué aux contributions des États Membres pour le calcul de leur point médian dans le système des fourchettes optimales. Cette répartition a été adoptée.
- ² La répartition des États Membres est extraite de *La situation économique et sociale dans le monde, 2002 : Tendances et politiques économiques actuelles*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.II.C.1.